
	INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Février 2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIÈCES JOINTES -	

VOLET 7 / DOSSIER AGRÉMENT DÉCHETS

	INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Février 2021
	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PIÈCES JOINTES -	

PIÈCE JOINTE N°103

L'autorisation environnementale tient lieu d'agrément pour la gestion de déchets prévu à l'article L. 541-22

OUI

NON

En cas de réponse affirmative :

Le dossier de demande est complété par les informations requises par les articles R. 543-11, R. 543-13, R. 543-35, R. 543-145, R. 543-162 et D. 543-274. *[Article D. 181-15-7 du code de l'environnement]*

Dans le cas contraire, aucun document n'est joint.